



## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

### Admissibilité aux bourses et processus de mise en candidature

Puisque les étudiants ne peuvent présenter directement une demande de bourse auprès de l'Institut Vector, nous les encourageons à collaborer avec l'université ontarienne où ils ont présenté une demande pour un programme de maîtrise à temps plein. Les programmes peuvent avoir des échéanciers précis à l'interne se rapportant à la bourse pour les demandeurs dont ils présenteront la candidature. La période de mise en candidature pour les bourses commence le **6 janvier 2020**, et les universités ontariennes doivent transmettre toutes les trousse de candidatures à l'Institut Vector d'ici au **3 avril 2020**.

Pour que leur candidature soit recevable, les étudiants éventuels doivent :

- Présenter une demande d'admission à un programme de maîtrise à temps plein dans un domaine lié à l'IA dans une université ontarienne pour l'année universitaire 2020-2021. Vous pouvez présenter une demande pour **un programme reconnu par l'Institut Vector** ou suivre un plan d'études personnalisé manifestement axé sur l'IA dans une université de l'Ontario.
- Avoir obtenu une mention « très grande distinction » (minimum d'A- ou l'équivalent) au cours des deux dernières années d'études (équivalent temps plein) d'une université reconnue. Nous nous attendons à ce que le relevé de notes de l'étudiant éventuel soit représentatif de l'état de préparation pour le programme de maîtrise proposé. Nous prendrons en considération les candidats ayant obtenu une mention « très honorable » (B+) et possédant une expérience professionnelle pertinente ou lorsque des circonstances atténuantes s'appliquent si une justification pour l'étude de la candidature est incluse.



Les demandes de bourses doivent être transmises par le ou les programmes pour lesquels l'étudiant éventuel a présenté une demande et doivent inclure les éléments suivants :

- Des copies de tous les relevés de notes officiels;
- Deux références (au moins une des deux références doit être universitaire). Veuillez prendre note que les formulaires de répondants ne sont pas les mêmes que ceux transmis lorsque vous avez présenté une demande pour votre programme. Vous pouvez accéder aux formulaires de répondants en [cliquant ici](#);
- Un curriculum vitæ d'une à deux pages à jour;
- Une déclaration de 250 mots décrivant pour quelle raison vous souhaitez entreprendre une maîtrise en IA, votre expérience pertinente liée à l'IA et vos aspirations professionnelles;
- Si vous n'êtes pas inscrit dans un programme reconnu par l'Institut Vector, un plan d'études approuvé incluant une liste des cours et une description de votre projet de thèse ou projet intégrateur.

Si vous recevez une bourse de l'Institut Vector en intelligence artificielle pour 2020-2021, vous devez être inscrit à temps plein à l'université ontarienne qui a présenté votre candidature pour cette bourse. Les fonds de la bourse seront fournis directement à l'université, qui vous les octroiera. Veuillez noter que la bourse n'est pas transférable.



## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FACULTÉS ET ADMINISTRATEURS DE PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ONTARIO

### Processus de mise en candidature et critères d'admissibilité

Les programmes des universités ontariennes peuvent présenter la candidature de leurs meilleurs demandeurs à l'Institut Vector, qui étudiera leur admissibilité à une bourse. Pour **les programmes de maîtrise reconnus par l'Institut Vector**, veuillez transmettre vos candidatures à l'aide du **Formulaire A**. Pour tous les autres programmes de maîtrise, veuillez utiliser le **Formulaire B**. L'Institut Vector n'accepte pas les demandes provenant directement des étudiants éventuels.

Les programmes sont tenus de classer leurs candidatures et d'inclure la documentation justificative sur chaque candidat qu'ils proposent, y compris ce qui suit :

- Des copies de tous les relevés de notes officiels avec le barème de notation correspondant (relevés de notes des études de premier cycle et, le cas échéant, d'études supérieures);
- Deux **formulaires de répondants**, accessibles dès le 6 janvier 2020;
- Un curriculum vitæ d'une à deux pages à jour;
- Une déclaration de 250 mots des candidats décrivant pour quelle raison ils souhaitent effectuer une maîtrise en IA, leur expérience pertinente en lien avec l'IA et leurs aspirations professionnelles.
- S'ils ne sont pas inscrits dans un programme reconnu par l'Institut Vector, un plan d'études approuvé incluant une liste des cours et une description de leur projet de thèse ou projet intégrateur.

Dans le cas de programmes qui ne sont pas reconnus à l'heure actuelle, chaque candidature doit inclure une description du plan d'études du candidat en lien



avec l'IA (p. ex., nombre de cours et titre des cours, description de la thèse ou du projet intégrateur) signée par le candidat et le président du programme d'études supérieures ou le conseiller pédagogique.

Afin que leur candidature soit étudiée en vue de se voir décerner une bourse, les candidats doivent avoir fait une demande d'admission pour un programme de maîtrise dans un domaine en lien avec l'IA dans une université de l'Ontario pour l'année universitaire 2020-2021 et satisfaire les critères d'admissibilité de la bourse de l'Institut Vector. Plus précisément, les candidats doivent avoir obtenu une mention « très grande distinction » (minimum d'A- ou l'équivalent) au cours de leurs deux dernières années d'études (équivalent temps plein) d'une université reconnue. Nous prendrons en considération les candidats ayant obtenu une mention « très honorable » (B+) et possédant une expérience professionnelle pertinente ou lorsque des circonstances atténuantes s'appliquent (inclure une justification pour l'étude de la candidature).